

## Compte rendu de la conférence

### Représentants :

Mike Caswell, Parcs Canada, conseiller en gestion des biens

Adriana Bacheshi, Parcs Canada, gestionnaire de site (expérience des visiteurs)

Alexandra Bogusat - Unit 7 Architecture Inc., stagiaire en architecture

Kelly Wilkinson, McElhanney Consulting Services Ltd., gestionnaire de projet (par téléconférence)

### 1. Renseignements généraux

- a. Tous les participants doivent signer la feuille de présences lors de la visite du lieu.
- b. Bien qu'il s'agisse d'un projet fédéral, Travaux publics et Services gouvernementaux ne participera pas à ce projet.
- c. La date de clôture pourrait être prolongée d'une semaine.
- d. Toute la documentation sera affichée sur le site Web « [achatsetventes.gc.ca](http://achatsetventes.gc.ca) ».

### 2. Calendrier

- a. Comme il est indiqué dans le dossier d'appel d'offres, les travaux débuteront dès la fin de la saison 2016 au site historique *Motherwell Homestead*. La dernière activité aura lieu le 1<sup>er</sup> octobre 2016. Cependant, si l'entrepreneur pense qu'il peut effectuer une partie des travaux et nettoyer le site en entier avant la grande activité nommée *Symphony under the Sky Festival* qui se tiendra le samedi 27 août 2016, il pourra alors exécuter certains travaux cet été. Par exemple, le remplacement de la toiture en bardeaux d'asphalte.

### b. Présentation du projet et examen des dessins

1. Le principal objectif du projet est de réorganiser l'aménagement afin de mieux répondre aux besoins actuels de Parcs Canada, étant donné que le site n'a jamais été entièrement terminé lors de sa construction initiale.
2. Les rénovations visent quelques aspects extérieurs, entre autres le remplacement du toit en entier, le revêtement mural extérieur de tout l'édifice, le remplacement de certaines fenêtres dont les joints d'étanchéité sont brisés et la conversion de la véranda grillagée en une salle trois saisons. Les entrepreneurs examineront les dessins et les spécifications pour connaître la portée complète des travaux.
3. Le nouvel aménagement exige les travaux suivants :
  - a. Déménager les bureaux administrateurs au sous-sol. Parcs Canada a déjà terminé la majorité des travaux au sous-sol. L'entrepreneur sera responsable de l'installation de trois nouvelles fenêtres avec caissons de soupirail. Le tuyau d'évacuation de chaque caisson doit être raccordé au drain agricole.
    - i. Question concernant le drain agricole existant. Nous assumons qu'il y a un drain agricole étant donné que le sous-sol est sec et qu'aucun problème de moisissures n'a été signalé.
  - b. Relocaliser les toilettes des hommes et celles à accès facile à l'endroit où se trouvent les bureaux administratifs existants et renverser (flipping)

l'aménagement des toilettes actuelles pour femmes. L'accès à toutes les toilettes se fera par un nouveau corridor partagé.

i. Certains appareils et accessoires de salles de bain sont conservés pour une réutilisation comme il est indiqué dans le dossier d'appel d'offres.

- c. Agrandir la cuisine et fournir le nouvel équipement de cuisine, incluant une hotte aspirante avec l'unité d'air d'appoint désignée. Nouveau comptoir de service sur mesure.
- d. Nouvelle boutique de cadeaux située en face de la cuisine.
- e. Le centre des visiteurs doit être déplacé dans le coin et une nouvelle porte donnant accès au sous-sol reliera le centre des visiteurs aux nouveaux bureaux administratifs dans le sous-sol. Nouveau bureau d'information /locaux à bureaux et étagères dans l'aire de jeu.

4. Mécanique et électrique

- a. Seule la rénovation de la cuisine a des dessins mécaniques désignés. Le reste des travaux mécaniques se trouve sur les dessins architecturaux.
- b. Les travaux d'électricité se trouvent également sur les dessins architecturaux, spécifiquement sur le Plan du plafond réfléché.

4. Visite du site

- a. Visiter l'étage principal pour voir les bureaux administratifs, les toilettes, la cuisine et la salle à manger.
- b. Visiter la véranda
  - a. Comme il est indiqué sur les dessins, les grillages de la partie inférieure doivent être remplacés par des fenêtres en vinyle (4-track vinyl window). Les grillages de la partie supérieure seront des fenêtres à vitrage simple avec charpente en bois. Voir le dossier d'appel d'offres pour les spécifications et la portée complète des travaux.
  - b. Le revêtement à l'intérieur de la véranda correspondant au revêtement existant doit être enlevé et remplacé par le nouveau revêtement pour qu'il soit harmonisé avec le reste de l'immeuble.
- c. Visiter l'extérieur
  - a. Tout le revêtement existant doit être enlevé; il faut installer le nouveau revêtement conformément aux spécifications.
  - b. Discussion sur les soffites existants. On a déterminé qu'il serait difficile d'enlever le revêtement sans endommager le soffite.
  - c. Regarder l'endroit où se trouvent le nouvel appareil de traitement d'air et les caissons de soupirail.
- d. Visiter le sous-sol
  - a. La salle mécanique actuelle située au sous-sol.

5. Conclusion :

Les autres questions doivent être adressées à l'agent de Parcs Canada comme il est indiqué dans le dossier d'appel d'offres.